

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2573

Subventions aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité, pour un montant de 6 385 euros

Direction de l'Action Sociale

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2573 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE, POUR UN MONTANT DE 6 385 EUROS (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Qu'elles concernent des champs de l'assurance ou de la solidarité, ces actions pour l'essentiel relèvent de la responsabilité de l'Etat ou des Départements ainsi que de la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des Communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien de ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elles ont évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si la Métropole de Lyon dispose à présent d'une compétence pour gérer l'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses champs de compétence sur le fondement de l'article L.115-1 du Code de l'Action Sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité, tout au long de l'année, apporte également son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'aide alimentaire.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2015 (€) - N° de la délibération et date du CM 2015	Montant subvention proposée en 2016 (€)	Finalités de subvention proposée en 2016	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Aides alimentaires	Ensemble pour un repas	134, avenue des Frères Lumières à Lyon 8 ^e	-	2 385 €	Repas solidaire (lutte contre l'exclusion et maintien du lien social)	Nature 6574 fonction 523 LC n° 41012 service 22500
Accueil de Jour	Les Petits Frères des Pauvres	2, rue saint Gervais – Lyon 8 ^e	2 500 €	2 000 €	Fonctionnement global Activité accueil de jour	Nature 6574 Fonction 523 LC n° 42277 Service 22500
Lutte contre l'exclusion et maintien du lien social	Réseau Conjug'	284, rue Vendôme à Lyon 3 ^e	-	2 000 €	Action expérimentale d'une journée d'information et partage, destinée aux couples et familles dans la précarité	Nature 6574 fonction 523 LC n° 41273 service 22500

Vu l'article L.115-1 du Code de l'Action Sociale ; Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1- Les subventions suivantes, pour un montant global de 6 385 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

- Ensemble pour un repas : 2 385 €;
- Les Petits Frères des Pauvres : 2 000 €;
- Réseau Conjug' : 2 000 €

2- Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 6 385 € sera imputé sur le budget en cours comme suit :

- Pour un montant de 2 385 € financé à partir de l'enveloppe « aides alimentaires» (nature 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012, après transfert d'un crédit de 1 385 euros à partir de l'enveloppe «SDF santé » (ligne de crédit n° 41280).

- Pour un montant de 2 000 € financé à partir de l'enveloppe « FIAS » (nature 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273, après transfert d'un crédit de 985 euros à partir de l'enveloppe « opérations Eté» (ligne de crédit n° 41269).

- Pour un montant de 2 000 € financé à partir de l'enveloppe « Accueil de jour » (nature 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 42277) :

- après transfert d'un crédit de 15 euros à partir de l'enveloppe «Opération Eté» (ligne de crédit n° 41269) ;

- après transfert d'un crédit de 1 615 euros à partir de l'enveloppe « SDF Santé » (ligne de crédit 41280).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zorah AIT MATEN